SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE LESCAR

Autorisations d'urbanisme

Vous souhaitez construire, aménager un commerce, un bureau ou un autre Etablissement Recevant du Public?

Vous souhaitez apposer une enseigne?





Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022. Dès à présent vous pouvez déposer votre dossier par voie dématérialisée via le site <u>www.e-permis.fr</u> ✓

Plus d'informations sur notre article https://www.lescar.fr/information-transversale/fil-infos/deposez-vos- dossiers-durbanisme-en-ligne-1163

Six guides illustrés pour vos déclarations préalables de travaux

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées vous propose 6 guides illustrés et un tuto pour vous accompagner pas à pas dans vos demandes préalables de travaux.

Tous les documents sont à retrouver ici

☑.



Le service urbanisme est ouvert au public les jours suivants

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 8h30 à 12h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Hôtel

ville Allée du Bois d'Ariste 64230 Lescar 05 59 81 57 00

HORAIRES

: Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h